Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 36 (1965)

Heft: 12

Artikel: De la formation professionnelle horlogère

Autor: Schaller, François

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824886

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nistratif du CTM, on estime, au Palais fédéral, que les industriels dignes de ce nom doivent être en mesure de contrôler eux-mêmes la qualité des ébauches et des fournitures qu'ils achètent. Du reste, la Coopérative des fabricants d'horlogerie, à Bienne, a déjà mis à la disposition de ses sociétaires un centre de contrôle pour les ébauches et la FH en a fait ensuite de même pour tous les membres de ses sections en créant un centre de contrôle à La Chaux-de-Fonds. Ce centre est précisément destiné aux maisons qui n'ont pas les moyens de se procurer elles-mêmes les installations de contrôle nécessaires. Dans l'ensemble, on peut dire que le contrôle technique a déjà eu pour conséquence une amélioration assez générale de la qualité des montres bon marché et qu'il a aussi contribué à une stabilisation des prix dans cette catégorie de produits. D'autre part, il a obligé un nombre considérable d'industriels à examiner de plus près certains détails de leur production. Lorsque c'est possible, la direction du contrôle renseigne les fabricants d'horlogerie sur les causes des insuffisances constatées et il appartient à ces industriels d'agir à leur tour sur leurs fournisseurs lorsque la mauvaise qualité de leur production est due à des défauts des fournitures.

La disparition du régime du permis de fabrication à la fin de cette année permettra à n'importe qui de s'établir dans l'industrie horlogère. Il est difficile de prédire jusqu'à quel point il sera fait usage de cette liberté après le 1er janvier 1966. Quoi qu'il en soit, une nouvelle mission attend le contrôle technique des montres, qui devra suivre de près les nouveaux venus et agir en éducateur de ceux qui voudraient peut-être se lancer dans la fabrication de montres sans avoir les connaissances et les expériences nécessaires.

A la fin de cet exposé, qui, bien entendu, n'a pas la prétention d'être exhaustif, qu'il me soit permis de formuler un vœu : celui de voir, dans la période de liberté au-devant de laquelle nous allons, nos entreprises horlogères consolider leur position par des concentrations permettant au plus grand nombre possible d'entre elles de faire face aux tâches qui les attendent dans un monde évoluant avec une rapidité que n'ont pas connue les générations qui nous ont précédés.

Marcel BOVAY

De la formation professionnelle horlogère

Les experts les plus éminents en matière de technique et d'économie sociale estiment aujourd'hui que les techniques qui forment notre environnement le plus immédiat se renouvelleront, à partir d'un très proche avenir, plusieurs fois au cours d'une génération. Seule au milieu des autres, l'industrie horlogère fera-t-elle exception, et refusera-t-elle cette accélération du progrès ? Assurément non, car s'il est une activité où l'on est bien conscient de la nécessité d'une adoption très rapide du progrès des techniques, c'est bien l'horlogerie.

Certes, l'intégration de l'industrie horlogère aux techniques modernes de production est un problème de laboratoire d'abord, chronologiquement si l'on veut, puis de recherche technique et appliquée, mais les résultats, finalement, se traduiront — et se traduisent déjà — par une modification essentielle des processus de fabrication au sein de tous les ateliers de chaque cellule de production.

C'est à ce stade, que nous commençons de vivre, que tous les travailleurs de l'horlogerie sont directement concernés par le bouleversant progrès des techniques. Dès lors, il ne s'agit plus, pour le personnel d'atelier, d'avoir acquis seulement quelque dextérité, quelque adresse dans l'accomplissement d'une tâche assez simple et qui sera tôt ou tard accomplie par la machine, puisque sa répétition même se prête à la mécanisation. Il importera au contraire que le personnel soit à même de dominer les problèmes mécaniques et électriques que pose une utilisation rationnelle de la machine, de la chaîne de production ou de l'installation. Ces engins devront être entretenus, surveillés, commandés, réparés. Ils devront être alimentés, et la préparation de la production sera toujours affaire de l'homme, alors que par le recours à l'automation et à l'électronique, la production elle-même, jadis assurée par la « main-d'œuvre » sera demain — et commence d'être aujourd'hui — effectuée par les esclaves mécaniques au service de l'homme.

Dès lors, les ouvriers au bénéfice d'une formation partielle risquent de se trouver un jour menacés. La société future, il faut avoir le courage de le dire, s'apprête à se passer de leurs services. Leur cas est différent de celui des manœuvres. En effet, nous aurons toujours besoin d'un certain nombre de manœuvres, même si leur proportion, par rapport à l'effectif total de la population, tend à se réduire. Dans l'échelle des revenus, il est bien entendu que leur rémunération s'améliorera au fur et à mesure de la croissance du revenu national. Ils n'en formeront pas moins, à l'avenir comme dans le présent, la classe dite « économiquement faible », quelle que soit l'importance de leur salaire en valeur absolue. Ce salaire, comparé à celui des autres catégories de revenus, demeure nécessairement le plus faible. On peut prendre une échelle au sol et la dresser sur un toit : il y aura toujours un barreau qui sera plus bas que les autres, même s'ils se sont tous élevés de la hauteur d'une maison ! Cela est inévitable, donc naturel et normal. Le manœuvre n'éprouvera pas le sentiment d'une injustice du fait que son revenu n'égalera pas celui de l'ingénieur.

Toute différente et beaucoup moins satisfaisante sera la situation de l'ouvrier partiellement formé, qu'on nomme parfois ailleurs l'ouvrier spécialisé. Il sera peut-être adroit remonteur de finissage, bon acheveur, excellent poseur de cadrans-emboîteur ou que sais-je encore ; même s'il est en possession d'un certificat fédéral de capacité qui atteste la fin d'un apprentissage (qui n'a pu, tout compte fait, lui fournir qu'une formation partielle) je ne crois pas qu'il soit de ce fait assuré toujours d'un avenir très brillant. Par l'extension des processus d'automation dans la production, cet ouvrier partiellement formé, incapable de dominer réellement sa profession par absence d'une formation plus large et plus complète, sera certainement la première victime du progrès. Tôt ou tard la machine se substituera à lui. A

30, 40 ou 50 ans, il courra le risque d'être brutalement éjecté de son poste de travail.

Quelles seront alors ses possibilités, lorsqu'il sera privé de l'objet — si mince... — de sa spécialisation ? Devenir un manœuvre, tout simplement, sacrifié à un progrès technique qui devrait être cependant conçu, réalisé et introduit afin que nous en soyons tous les bénéficiaires, et non pas les victimes ! Ces fonctions parcellaires, nées d'un apprentissage trop étroit, débouchent toujours sur une activité qu'on ne qualifie pas en vain de machinale, ce qui signifie précisément qu'une machine pourrait aussi bien les accomplir. On ne saurait être assez pessimiste à l'endroit du sort réservé à un jeune homme et à une jeune fille qui se proposeraient tout simplement de se consacrer à l'exercice d'une telle spécialisation. Devenus manœuvres par l'effet d'une évolution technique à laquelle nul ne peut (ni ne doit) s'opposer, ils éprouveront nécessairement le sentiment d'une dégradation, d'une injustice, d'un préjudice grave dont ils seront les victimes innocentes. Regrets, aigreur, insatisfaction profonde dans le travail n'y changeront rien : ils auront quotidiennement conscience de perdre leur vie tout en la gagnant. Car celui qui possède un certificat de fin d'apprentissage n'est pas nécessairement qualifié, au sens prêté à ce vocable dans le cadre de l'évolution technologique. Seule une formation complète assure aujourd'hui l'avenir, quelle que soit la révolution des techniques.

De cette évolution absolument inéluctable et irréversible doivent naître un grand nombre de professions nouvelles, appelées à remplacer rapidement les anciens métiers caractéristiques d'une époque à jamais révolue. Dès à présent, il est indispensable que la formation du personnel horloger soit à la fois plus diversifiée et plus qualifiée. Des connaissances assez larges devront être acquises dans des domaines divers : mécanique et électricité certes, mais aussi miniaturisation, microtechnique, électronique et utilisation des procédés d'automation. C'est selon ce schéma rénové que s'ébauchera la structure des nouvelles professions horlogères. Les métiers traditionnels qui subsisteront dans ces formes renouvelées ne sauront eux-mêmes se dispenser de reposer sur des bases différentes. Ces métiers ne pourront être acquis que par l'étude de programmes rajeunis, soigneusement élaborés, étudiés et enseignés dès cette année déjà par nos divers centres de formation horlogère. Donc, les appellations des métiers devront être elles-mêmes modifiées. Elles le sont à présent. C'est ainsi que l'ancien technicien horloger devient **l'ingénieur technicien ETS en microtechnique.** L'horloger outilleur d'autrefois sera le **micromécanicien** de demain. Toute la structure de la formation professionnelle est transformée. Rappelons rapidement comment elle se présente aujourd'hui :

A la base se situent, comme par le passé, les apprentissages en fabrique, complétés de façon très heureuse par des cours dans les écoles professionnelles horlogères, dont le programme est continuellement adapté aux exigences de l'évolution des techniques et des modes de production. C'est ainsi que seront préparées les professions :

— d'horloger praticien (apprentissage d'une durée de trois ans) ;
— de régleuse (durée : dix-huit mois) ;

— de décolleteur ;
— de galvanoplaste ;
— de décalqueur ;
— de tourneur sur boîtes ;
— d'acheveur de boîtes.

Une autre formation, plus ambitieuse, est prévue à l'intention de nos futurs cadres, si essentiels à la production de demain, et dont le nombre sera très longtemps encore insuffisant selon l'opinion des experts les plus qualifiés. Parmi ces cadres figureront aussi en bonne place les élèves des Ecoles d'horlogerie suisses qui délivreront, après quatre années d'études, les grades :

— d'horloger complet EHS (Ecole d'horlogerie suisse) ;
— d'horloger régleur EHS ;
— d'horloger rhabilleur ;
— de micromécanicien ;
— de mécanicien en étampes ;
— de dessinateur.

De plus, si la formation des futurs « ingénieurs techniciens ETS » n'est prévue pour l'instant que dans le domaine de la microtechnique, la place est laissée pour d'autres branches, et se comblera vite, au cours des prochaines années, sous l'effet des besoins nouveaux éprouvés par notre industrie.

Enfin, tout au haut de cette échelle aux paliers harmonieusement disposés en fonction des nécessités d'une industrie réellement moderne, nous trouvons les promotions universitaires comprenant, parmi beaucoup d'autres catégories, les ingénieurs horlogers, ingénieurs électriciens, ingénieurs chimistes, physiciens, ingénieurs en organisation, etc.

De tout temps, on a recommandé aux jeunes gens d'accomplir un apprentissage sérieux, et le plus complet possible, dans la profession de leur choix. Mais, aujourd'hui, il s'agit beaucoup moins d'admettre qu'un apprentissage pourrait être utile, que de comprendre qu'il est devenu absolument indispensable. C'est là, en effet, la seule réaction logique et saine, en face d'une mécanisation toujours plus poussée, et qui progresse par bonds successifs. Plus on mécanise, plus on automatise, plus on a besoin de personnel qualifié. C'est là une de ces vérités premières qu'on gagne à méditer, afin d'en bien saisir toutes les conséquences qui en découlent normalement, et que parents et enfants ne peuvent plus ignorer. Les lois de ce développement s'imposent à tous, et personne ne saurait s'y soustraire sans dommages. Ici comme en bien d'autres domaines économiques ou sociaux, la liberté de choix est certainement plus apparente que réelle. Nul ne peut freiner le progrès ; il est certainement préférable de se plier à ses exigences plutôt que de chercher à s'y soustraire. D'ailleurs, on doit constater ce fait réjouissant que le public réagit beaucoup plus favorablement au progrès technique qu'il ne l'a jamais fait au cours d'une histoire économique déjà longue. Chacun est bien convaincu, d'abord, que de ce progrès dépend l'élévation continuelle et régulière du niveau de vie et des revenus. Ensuite, le temps n'est plus où la machine, se substituant au « manouvrier », métamorphosait celui-ci en chômeur. Notre souci majeur, et pour longtemps encore, est certaine-

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

Bévilard	Hôtel du Cheval-Blanc Moderne et confortable	(R. Ludi) **(032) 92 15 51**
Bienne	Hôtel Seeland Entièrement rénové - Confort	(A. Flückiger) **(032) 2 27 11**
Boncourt	Hôtel à la Locomotive Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) **(066) 7 56 63**
Courgenay	Restaurant La Diligence Sa cuisine française	(Jean Cœudevez) **(066) 7 11 65**
Delémont	Hôtel du Midi Rénové - Confort	(Oscar Broggi) **(066) 2 17 77**
Moutier	Hôtel Suisse Rénové, grandes salles	(Famille Brioschi-Bassi) **(032) 93 10 37**
La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau Neuf - Confort, salles	(Jean Marty) **(038) 7 94 55**
Porrentruy	Hôtel du Cheval-Blanc Rénové, confort, salles	(C. Sigrist) **(066) 6 11 41**
Reuchenette	Hôtel de la Truite Rôtisserie « Au Duc de Bourgogne »	(Fred. Rufer-Gfeller) **(032) 96 14 10**
Saint-Ursanne	Hôtel du Bœuf Salle pour sociétés - Restauration soignée	(A. Berset-Scheuber) **(066) 5 31 49**

1259

162/m

LOTERIE

SEVA

TIRAGE

demain

Gros lot

1/4 de million

C'est le dernier moment
de tenter votre chance

1297

ment l'insuffisance chronique de main-d'œuvre qualifiée, et non le manque de possibilités de travail. De plus, tout le monde s'aperçoit que le développement technique, par les besoins nouveaux qu'il fait naître chez chacun, et les nouvelles fonctions, les nouveaux métiers qu'il engendre, crée presque autant d'emplois (sinon plus) qu'il n'en supprime. Le temps n'est plus où les canuts de Lyon descendaient de la Croix-Rousse pour massacrer les métiers à tisser. Aujourd'hui, le citoyen sait que la machine est son plus sûr allié dans son effort vers une élévation de son niveau de vie.

Toutefois, cette mécanisation à outrance ne sera bénéfique à chacun que si, tous, nous comprenons l'effort d'adaptation qu'elle exige des travailleurs de l'avenir. Le sort du manœuvre non qualifié, celui de la main-d'œuvre semi-qualifiée ne sera, demain, guère enviable. Certes, la société sera probablement assez riche (elle l'est à présent déjà) pour leur éviter le pire. Mais, en ce domaine, qu'est-ce au juste que le pire ? Il est très probable que ces victimes du progrès ne parviendront plus à s'intégrer réellement à un appareil de production complexe qu'ils ne domineront pas, en aucune de ses parties comme en aucun de ses rouages. Cet appareil leur réservera le rôle peu enviable des utilités et des bouche-trous, en marge des fonctions de création et de production. La machine éliminera sans pitié ces vestiges d'une structure de production dépassée. Pour assurer l'entretien, la surveillance et le fonctionnement rationnel de cette machinerie moderne, comme aussi pour éviter tout heurt au déroulement des opérations de production, il faudra un personnel qualifié toujours plus nombreux, mis très jeune au bénéfice d'un bon apprentissage et d'une solide formation générale technique. Ce personnel devra connaître les secrets de la machine, ses possibilités, ses limites, le champ complet de son utilisation, en même temps que tous les caractères du produit terminé. Un magnifique avenir s'ouvre alors à tous les jeunes gens et jeunes filles qui consentiront, cependant qu'ils en ont l'âge et les aptitudes, l'effort d'acquérir une formation semblable. Leur succès dans leur carrière professionnelle sera la juste récompense des sacrifices consentis par leurs parents. Que ceux-ci n'hésitent donc pas à confier leurs enfants à l'une ou l'autre des institutions qui, dans le Jura bernois et à Bienne, ou même dans l'ancienne partie de notre canton, préparent à la carrière horlogère :

— Ecoles techniques supérieures de Saint-Imier et de Bienne, avec leurs Ecoles d'horlogerie ;
— classes d'horlogerie dans les Ecoles professionnelles de Porrentruy, de Tramelan et d'Interlaken, où s'enseigne la théorie — et exceptionnellement la pratique aussi, à Porrentruy — aux apprentis dont la formation est assumée dans les usines.

Le coût, pour les parents, d'une semblable formation professionnelle ne devrait pas être de nature à les faire renoncer à un projet si légitime, si nécessaire, et si bénéfique pour leurs enfants aussi bien que pour la branche horlogère et le pays tout entier. Des bourses d'apprentissage sont accordées par différents organismes publics et privés, dont l'OFIAMT, le canton, les communes, l'ACBFH et plusieurs associations ou groupements professionnels. Il est facile de se renseigner à ce sujet auprès de MM. les orienteurs professionnels perma-

nents, à Porrentruy pour le Jura-Nord, à Tavannes pour le Jura-Sud, et à Bienne pour la ville et ses environs. Subsidiairement, le Secrétariat général de l'ACBFH à Bienne fournira aussi très volontiers les précisions demandées.

L'horlogerie répond exactement au genre d'industrie dont il importe à présent de promouvoir en Suisse la conversion des techniques et le rapide développement. Si elle est née chez nous, c'est bien qu'elle répondait aux particularités de notre pays en même temps qu'au génie de notre population. Elle consomme une quantité fort réduite de matières premières : moins de 10 % des prix de vente (sauf, évidemment, dans le cas de la montre bijou). En revanche, cette industrie a toujours exigé, et exigera de plus en plus, on l'a vu, une main-d'œuvre nombreuse, hautement qualifiée, consciencieuse, capable d'initiative, habile, et d'esprit inventif. Elle occupera de plus en plus de chercheurs, car on a bien compris, dans l'horlogerie suisse, que la grande chance de survie et de croissance d'une industrie moderne résidait dans la recherche, théorique et appliquée. Cette recherche est activement poursuivie chez nous, que ce soit au Laboratoire suisse de recherches horlogères (LSRH), au Centre électronique horloger (CEH) ou dans les laboratoires particuliers de nos plus grandes entreprises. C'est de là que partent les impulsions motrices qui dynamisent notre industrie et la contraignent à se tenir toujours à la pointe du progrès.

Ce souci de l'innovation n'a d'égal que celui de maintenir intact et même d'étendre encore le renom de la montre suisse. Il faut, pour atteindre ce but, fournir au client étranger l'assurance que la montre suisse qu'il acquiert aux quatre coins du monde ne décevra jamais son attente. C'est dans ce but qu'à la demande de l'industrie horlogère elle-même, l'Autorité fédérale a institué le Contrôle technique des montres ; cette mesure de droit public garantit le maintien de la qualité de nos produits. Ses résultats sont réjouissants. Il n'est plus personne chez nous qui songe à en contester l'utilité ni le bien-fondé.

Si l'Etat a toujours fait preuve d'une grande sollicitude à l'égard de l'industrie horlogère, et si l'on peut tenir pour certain qu'il ne se départira pas de cette attitude bienveillante, c'est assurément que cette branche d'activité occupe une place primordiable dans l'ensemble de l'économie suisse. Qu'on y songe un instant : la production horlogère est exportée dans la proportion de 97 %. Encore faut-il se souvenir que sur 3 % de nos montres qui sont écoulées sur le marché national, une grande partie sont achetées par des étrangers en séjour d'affaires, de passage ou en vacances chez nous. C'est donc la presque totalité des quelque 47 millions de pièces que nous produisons chaque année qui est vendue à l'extérieur. On se rend compte de l'apport que représentent ces mille six cent millions de francs dans l'actif de notre balance commerciale. La Suisse, pays qui doit exporter beaucoup par la nécessité dans laquelle nous sommes placés d'importer beaucoup aussi, ne saurait se priver d'une telle recette que nous ne pouvons même pas songer à laisser s'amenuiser sensiblement.

Parce qu'elle est tout naturellement appelée à diversifier ses productions, horlogères et connexes, notre industrie a devant elle, en Suisse, un magnifique avenir. Son évolution technique l'oblige à recourir aux services d'un personnel de plus en plus qualifié, de moins en

moins spécialisé dans telle opération simple et machinale. Seuls, un apprentissage sérieux ou la fréquentation d'une école technique horlogère peuvent mettre nos jeunes gens au bénéfice de cette formation technique générale. Ils en seront, plus tard, triplement récompensés : par la satisfaction — si nécessaire à l'homme — que procure le sentiment d'être réellement intégré à une œuvre de création et de production, d'y jouer un rôle efficace, indispensable et apprécié. Ensuite, par des conditions de travail particulièrement agréables, dans des locaux propres, magnifiquement éclairés et aérés, où tout est soigné et minutieusement entretenu. Enfin, par l'obtention d'un revenu en croissance régulière. Tout cela peut être acquis par quelques années d'efforts, préférées à la réalisation d'un gain immédiat, modeste en somme et qui, surtout, le restera toujours. Informés de ces conditions et de l'orientation de notre économie, des jeunes gens pourraient-ils aujourd'hui refuser d'accomplir cet effort ? Se trouverait-il des parents qui renoncent à les y encourager fermement et à leur permettre d'acquérir semblable formation ? Certainement pas si l'on sait placer jeunes et moins jeunes en face de leurs responsabilités.

François SCHALLER

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Coût de la vie : hausse record. — L'indice suisse des prix à la consommation, qui reproduit l'évolution des prix des principaux articles de consommation et services entrant dans les budgets familiaux des ouvriers et employés, s'établissait à 219,6 points à la fin novembre. Il marque ainsi une progression de 0,9 % par rapport à fin octobre et de 4,8 % sur la période correspondante de 1964.

L'évolution observée d'un mois à l'autre s'explique surtout par des hausses de prix sur le lait, les produits laitiers, les œufs et le pain. En outre, les légumes, la viande de bœuf, de veau et de porc ont continué de renchérir légèrement, alors que le prix du sucre a de nouveau quelque peu baissé. L'indice des denrées alimentaires accuse une augmentation de 2 % comparativement au niveau atteint à la fin du mois précédent et se situe à 233,7 points.

Notre franc ne vaut pas son pesant d'argent. — Le franc suisse ne risque pas de connaître sous peu l'aventure du dollar dont la valeur métal égale aujourd'hui la valeur monétaire, l'argent qui compose la pièce coûtant aujourd'hui 129,3 cents l'once. Pour que nos pièces de 50 centimes, de 1 et 2 francs valent leur poids d'argent, il faudrait que le prix du métal précieux atteigne 172 cents l'once. Pour que l'écu vaille son pesant d'argent, le prix du métal devrait atteindre 286 cents l'once. On est encore loin de ces chiffres et la Banque nationale n'a aucune thésaurisation à redouter !

AELE : trois ans d'avance. — Conformément au calendrier arrêté, les droits de douane grevant les produits industriels qui font l'objet d'échanges entre les huit pays de l'AELE seront à nouveau abaissés de 10 % le 31 décembre prochain. Cette réduction amènera